



Comité consultatif sur l'accessibilité

Procès-verbal 12

Le mardi 16 mai 2017

18 h 30

Salle Champlain, 110, avenue Laurier ouest

- Nota :*
- 1. Veuillez noter que ces procès-verbaux doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRES jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par le Comité*
 - 2. Le soulignement indique qu'il s'agit d'une nouvelle recommandation ou d'une recommandation modifiée approuvée par le Comité.*

Présents : **Président: Brian Wade**
 Vice-président: Phillip Turcotte
 Membres: Daniel Boyer, Guy Desroches, Adele Furrie,
 Victor Emerson, Murray Gallant t Don Patterson

Absents : **Membres Marc Dorion, Peter Morel et Hélène Nadeau**
 Conseiller Shad Qadri (membre non-votant)

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT

Aucune déclaration d'intérêt n'est faite. Toutefois, le vice-président Turcotte annonce qu'il a récemment été nommé pour siéger au Comité d'élaboration des normes d'accessibilité à l'emploi, aux termes de la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*. Il déclare aussi qu'il est actuellement employé par la division de l'accessibilité du Bureau de la condition des personnes handicapées du ministère de

l'Emploi et du Développement social du Canada. Il divulgue cette information dans l'intérêt du Comité et pour référence future.

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

Procès-verbal 10 - le 21 février 2017

Procès-verbal 11 de la réunion extraordinaire - le 11 avril 2017

CONFIRMÉ

COMMUNICATIONS

Réponses aux demandes de renseignements

- AAC 17-01 - Comité directeur sur les véhicules de location
- AAC 01-16 - Clôture des réunions des comités consultatifs

PRÉSENTATIONS

1. PARAPAIE PRÉSENTATION COMMUNAUTAIRE
-

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Comité consultatif sur l'accessibilité reçoit la présentation et fournit des avis au besoin.

David Pepper, gestionnaire, Service à la clientèle, Direction générale des transports, donne une présentation PowerPoint, dont une copie est conservée dans les dossiers du greffier municipal et avocat général.

Des questions sont posées au sujet des clients et visiteurs de l'extérieur, d'un plan de communication à suivre pour aviser les clients actuels, de la vérification de l'accessibilité des emplacements et des kiosques de vente de billets. Les discussions portent également sur les animaux d'assistance et sur la façon d'accéder aux quais (pour prendre le train).

Au terme des délibérations, le Comité PREND ACTE de ce point à titre informatif et signale que les questions et commentaires seront renvoyés au personnel par la coordonnatrice de comité.

SERVICES DU GREFFIER MUNICIPAL ET CHEF DU CONTENTIEUX

2. ÉLECTIONS MUNICIPALES 2018

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Comité consultatif sur l'accessibilité nomme deux à trois membres pour rencontrer le Bureau des élections en vue des élections municipales de 2018.

Tyler Cox, gestionnaire des Services législatifs, présente brièvement le point. Les membres suivants se portent volontaires pour participer au groupe de travail :

- le président Wade;
- le vice-président Turcotte;
- le membre Daniel Boyer;
- la membre Adele Furrie;
- le membre Don Patterson.

Au terme des délibérations, le Comité ADOPTE la motion suivante :

MOTION n° 12/1

Motion du vice-président Turcotte :

Que le Comité consultatif sur l'accessibilité mandate le président Wade, le vice-président Turcotte et les membres Boyer, Furrie et Patterson pour rencontrer le personnel du Bureau des élections en vue des élections municipales de 2018.

ADOPTÉE

3. UNITÉ DE L'ACCESSIBILITÉ MUNICIPALE - MISE-À-JOUR

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Comité consultatif sur l'accessibilité reçoit la présentation et fournit des avis au besoin.

Lucille Berlinguette-Saumure, spécialiste de l'accessibilité municipale, donne un compte rendu verbal sur les points suivants :

- Forum sur l'accessibilité : Le forum aura lieu le 17 mai 2017 sur le campus de l'Université Carleton, de 9 h 30 à 15 h.
- Groupe de travail sur l'accessibilité : Le groupe de travail a été rétabli sous le même nom.
- Communications : M. Cox a collaboré avec le personnel d'Information du public et Relations avec les médias afin d'inclure des personnes handicapées et de travailler sur le plan de communication et de sensibilisation de cette équipe. À cet égard, M. Cox signale qu'à la suite de la réunion du Comité consultatif sur l'accessibilité du 11 avril 2017, il a eu une discussion avec le membre Patterson et a pris la liberté de préparer une motion à soumettre au Comité.

Le Comité accepte de prendre une courte pause à 19 h 55 pour lire la motion.

Au retour de la pause, à 20 h 5, le membre Patterson présente l'avis de motion suivant :

ATTENDU QUE la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO) régit les questions d'accessibilité dans les organisations du secteur public telles que la Ville d'Ottawa;

ATTENDU QUE LA LAPHO reconnaît « qu'il a toujours existé de la discrimination envers les personnes handicapées en Ontario »;

ATTENDU QUE certains membres du Comité consultatif sur l'accessibilité ont constaté que les personnes handicapées sont parfois omises dans les outils

de communication de la Ville, comme les annonces et les documents remis aux séances portes ouvertes de la Ville;

ATTENDU QUE le Plan stratégique 2015-2018 de la Ville d'Ottawa comprend l'initiative stratégique « Création d'une ville accessible pour tous »;

ATTENDU QUE le Comité consultatif sur l'accessibilité est chargé de fournir son expertise au personnel dans les dossiers visant la réalisation des priorités stratégiques du Conseil;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Comité consultatif sur l'accessibilité demande que la Ville intègre les personnes handicapées à ses outils de communication;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Comité consultatif sur l'accessibilité demande que, dans la mesure du possible, Information du public et Relations avec les médias informe le Comité de la façon dont la Ville intègre les personnes handicapées à ses différents plans de communication et surveille le respect des exigences à cet égard.

Le Comité accepte d'ajouter la motion à l'ordre du jour de sa prochaine réunion.

Le Comité PREND ACTE de ce point et donne les instructions suivantes :

MESURE À PRENDRE : Que la coordonnatrice invite le personnel d'Information du public et Relations avec les médias à la prochaine réunion du Comité consultatif sur l'accessibilité, qui aura lieu le 19 septembre 2017.

4. GROUPE DE TRAVAIL - MISE-À-JOUR

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Comité consultatif sur l'accessibilité reçoit les mise-à-jour a titre d'information.

Le Comité a reçu des notes d'information au sujet des séances de consultation suivantes :

- Sentier Trans-Orléans (membre Desroches);
- Critères pour les arrêts d'autobus en zone rurale (membre Boyer);
- Parc Haliburton / Fernbank (membre Furrie);
- Construction d'une conduite d'eau principale sur la promenade Brittany (membre Desroches).

Le président Wade fait également le point sur la séance d'information de mi-mandat tenue le 4 mai 2017 par le greffier municipal et avocat général. Il remercie M. O'Connor pour la formation et l'information reçues.

Le Comité passe en revue la liste actuelle des participants au groupe de travail et prend note des changements.

MESURE À PRENDRE : Que la coordonnatrice mette à jour la liste des participants au groupe de travail et la distribue aux membres.

AVIS DE MOTIONS (POUR EXAMEN LORS D'UNE RÉUNION SUBSÉQUENTE)

L'avis de motion suivant est présenté par membre Patterson pendant les discussions relatives au point 3, Unité de l'accessibilité municipale – mise à jour :

ATTENDU QUE la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO) régit les questions d'accessibilité dans les organisations du secteur public telles que la Ville d'Ottawa;

ATTENDU QUE LA LAPHO reconnaît « qu'il a toujours existé de la discrimination envers les personnes handicapées en Ontario »;

ATTENDU QUE certains membres du Comité consultatif sur l'accessibilité ont constaté que les personnes handicapées sont parfois omises dans les outils de communication de la Ville, comme les annonces et les documents remis aux séances portes ouvertes de la Ville;

ATTENDU QUE le Plan stratégique 2015-2018 de la Ville d'Ottawa comprend l'initiative stratégique « Création d'une ville accessible pour tous »;

ATTENDU QUE le Comité consultatif sur l'accessibilité est chargé de fournir son expertise au personnel dans les dossiers visant la réalisation des priorités stratégiques du Conseil;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Comité consultatif sur l'accessibilité demande que la Ville intègre les personnes handicapées à ses outils de communication;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Comité consultatif sur l'accessibilité demande que, dans la mesure du possible, Information du public et Relations avec les médias informe le Comité de la façon dont la Ville intègre les personnes handicapées à ses différents plans de communication et surveille le respect des exigences à cet égard.

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Le vice-président Turcotte présente la demande de renseignements suivante :

1. Si les exigences d'approvisionnement accessible de la LAPHO et de la Ville avaient été en vigueur à ce moment, l'achat par la Ville du système de paiement PRESTO aurait-il été conforme?
2. Selon les politiques et exigences d'approvisionnement actuelles de la Ville, aurait-il été acceptable, du point de vue de l'accessibilité, d'acheter un système de paiement et de gestion qui fonctionne pour le service régulier d'OC Transpo, mais pas pour Para Transpo?
3. Est-ce que l'incompatibilité du système PRESTO avec Para Transpo respecte l'esprit et l'intention de la LAPHO?

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 20 h 35.

Coordonnatrice du comité

Président